

BOURGOGNE TRANSACTIONS

Barème d'Honoraires (Tva Incluse)

A- VENTES D'IMMEUBLES à USAGE D'HABITATION

De 0 à 55 000 €	9,0 % TTC (minimum de 2 000 € ttc)
De 56 000 € à 100 000 €	7,5 % TTC
De 101 000 € à 200 000 €.....	6,5 % TTC
De 201 000 € à 300 000 €	6,0 % TTC
De 301 000 € à 450 000 €.....	5,0 % TTC
Plus de 450 000 €	4,5 % TTC

Sauf convention contraire, les honoraires sont à la charge du vendeur.

B- GERANCE LOCATIVE:

Honoraires de gérance : 7,20 % TTC des encaissements

Mise en location :

Honoraires à la charge exclusive du bailleur : 50 € TTC

Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire: 14% du loyer annuel, dans la limite des plafonds légaux (11 € ttc / m² habitable).



Bourgogne Transactions SAS
5 rue Monge - 21000 DIJON
Capital 40 000 € - RCS Dijon 353 792 583
Carte professionnelle n°CPI 2102 2016 000 009 006 CCI 21
Garanties Financières CEGC, 16 rue Hoche
92919 - La Défense - Cedex . RCP Serenis Assurances